

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 2 Février 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.009

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.009: REGULARISATION DE LA VENTE DU DERNIER LOT DE LA ZA GALLON (CHANAC)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération D21.023 du 28 janvier 2021 par laquelle le Conseil Communautaire autorisait la vente du lot n°13 (Référence cadastrale : Chanac – 0A 1780) d'une surface de 2 211 m² de la Zone d'Activité du Gallon à la SCI BOUTIN au prix de 8.31 €uros du m² soit un montant de 18 373.41 €uros (TVA sur la marge).

Il rappelle ensuite la délibération D21.104 du 10 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire autorisait la vente de la parcelle référencée au cadastre de Chanac – A 1769, jouxtant le lot n°13 de la ZA du Gallon, propriété de la Communauté de Communes mais hors zone



d'activité, d'une surface de 78 m² à la SCI BOUTIN au prix de 22.34 €uros du m² soit un montant de 1 742.52 €uros (sans TVA).

Il informe enfin le Conseil Communautaire que la SCI BOUTIN a souhaité acquérir une partie des parkings poids lourds située sur la voie interne de la zone en contrepartie de la pointe de la parcelle A 1780, en limite de la voie interne et de la parcelle A 1781 attenante.

Un plan de division a donc été dressé le 13 mai 2022 par Philippe RIEU, géomètre expert du cabinet SOGEXFO (48100 Marvejols) qui a donné lieu à des documents d'arpentage 686 G ET 687 C, documents vérifiés et numérotés respectivement les 13 et 10 juin 2022.

Les parcelles concernées par la vente sont donc désormais numérotées comme suit :

- Lot n°13 (en partie) : A 1863 d'une surface de 2 146m²
- Une partie du parking PL sur voie interne de la zone : A 1861 d'une surface de 35 m²
- Parcelle adjacente (inchangée) : A 1769 d'une surface de 78 m²

Le lot, réduit à une surface de 2 146 m², est proposé à la vente au prix de 8.31 €uros le m² (TVA sur marge) auquel s'ajoute la quote part équipement loi sur l'eau pour un montant de 11.69 €uros H.T. le m² (TVA 20%).

La partie du parking PL sur la voie interne de la zone d'une surface de 35 m² cadastrée A 1861 ayant été aménagée dans le cadre de l'aménagement de la zone, est proposée à la vente aux mêmes conditions tarifaires et rentrera dans le calcul de la quote part équipement loi sur l'eau.

La parcelle adjacente, hors zone, est proposée aux mêmes conditions tarifaires soit 22.34 € le m² (sans TVA).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

AUTORISE la vente d'une partie du lot n°13 de la ZA du Gallon, référencée au cadastre de Chanac A 1863 d'une surface de 2 146 m² ainsi que la parcelle A 1861 d'une surface de 35 m² à la SCI BOUTIN ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 8.31 € du m² soit un montant de 18 124.11 €uros (TVA sur marge),

SOLLICITERA sur cette vente, la quote-part équipement loi sur l'eau auprès de la SCI BOUTIN ou toute société qui s'y substituerait pour un montant de 11.69 €uros H.T. le m² soit 25 495.89 €uros (TVA 20%),

AUTORISE la vente de la parcelle référencée au cadastre de Chanac A 1769 d'une surface de 78 m² à la SCI BOUTIN ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 22.34 € le m² soit 1 742.52 €uros (sans TVA),

DEMANDE que la SCI BOUTIN ou toute société qui s'y substituerait s'engage sur un calendrier de mise en œuvre du projet, et à déposer le permis de construire correspondant (clause qui conditionnera la signature de l'acte de vente),

DONNE MANDAT à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président pour signer l'acte de vente auprès de l'étude de Maître BOULET et toutes les pièces se rapportant à cette affaire,

PRECISE que les frais notariaux relatifs à cette vente seront supportés par l'acquéreur,
Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président est chargé de l'exécution de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 9 février 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Tromoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL